



Résultats d'admission pour la section Montagne
« Préparation au monitorat de ski alpin »

SESSION 2026

Entrée en 4^{ème}/3^{ème}	Entrée en 2^{nde}	Entrée en 1^{ère}/T^{le}
Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :	Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :	Les élèves dont le nom figure ci-après sont admis :
BARTHELEMY LAMOUILLE Timéa BERKAINE Lou BILLORE Hugo BOCHET-CADET Léon ESCUDERO Augustin GEORGES Léa GOMES Lyséa SALLIOU Lucien VARVARIAN Mathis	BONNIN Alix BOUCHEBTI Mila COLOMBET Marius COTTARD Romain DENERIAZ Tana GARBEROGLIO Lauric GORMAND Sasha GOUBY César GUADADIGNI PAROIS Gustin LAPEYRE Malorie LE COQ Jeanne LOUBIERE-PORET Bérénice MALDONADO Antony PIGEON Louise PLAN Edgard POULIN Eliott PROTCH Aymeric REUGE William SABIL PERILLAT-BOITEUX Nolan STURT Emerson THOVEX Hugo VAN DRIEL Gijs WIRTZ Tao	ENGEL Meg

Les élèves indiqués ci-dessus sont invités à prendre connaissance du courrier ci-après.



COLLEGE LYCEE SAINT-JOSEPH

18 Rue du Bienheureux Pierre Favre
74230 THÔNES – France

www.collegelyceesaintjoseph.com

Tél. : 04.50.02.00.66

thones@collegelyceesaintjoseph.com

Thônes, le 25 mars 2026

Aux Parents des Élèves admis en Section « Préparation au Monitorat de Ski Alpin »

Chers Parents,

Afin de confirmer l'inscription en Section Montagne – Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année prochaine, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon d'inscription en Section Montagne (ci-dessous) dûment complété et signé, accompagné d'un chèque d'avance d'inscription spécifique de 400 € au plus tard le 02 avril.

Cette avance d'inscription viendra en déduction des frais à devoir à l'établissement.

Nous attirons votre attention qu'à défaut de réception dans les délais, votre enfant perdra définitivement le bénéfice de son admission.

Cordialement.

Le Coordinateur Sections Sportives,
N. LAPEYRE

Le Directeur,
P. VAAST

✂.....

Coupon à retourner au Lycée Saint-Joseph de Thônes au plus tard le 02 Avril 2026
accompagné du chèque à l'ordre de « Collège-Lycée Saint-Joseph »

Je soussigné(e) responsable légal,

de l'enfant confirme son inscription en classe de pour la Section Montagne - Préparation au Monitorat de ski Alpin pour l'année scolaire 2026-2027.

Je joins, à ce coupon, un chèque d'avance d'inscription de 400 € lié exclusivement à la Section Montagne.

En cas de désistement dans la Section Montagne, avant le début de l'année scolaire, cette avance d'inscription viendra en déduction des frais de résiliation de la section à hauteur de 400€ dus à l'établissement (conformément au règlement financier).

À _____, le ____/____/____

Signature du responsable légal